

HOMÉLIE 5 ¹

De la multitude des dangers qui nous environnent en cette vie, et de la nécessité de pardonner les offenses.

La doctrine de l'apôtre saint Paul nous enseigne, mes chers frères, que nous devons nous dépouiller du vieil homme avec ses œuvres, et nous renouveler de jour en jour par la sainteté de notre vie. Si nous sommes le temple de Dieu, si l'Esprit saint habite réellement en nos âmes, selon cette parole du même Apôtre : *Vous êtes le temple de Dieu vivant* (II Cor 6,16). nous devons purifier nos cœurs avec toute la vigilance dont nous sommes capables pour les rendre une demeure digne d'une si grande majesté. Si on pourvoit avec grand soin à la réparation des maisons qui ont été endommagées par les pluies, par la tempête ou par la longueur du temps, de même aussi devons-nous employer toute la sollicitude convenable pour maintenir notre esprit dans l'ordre, et empêcher la corruption de s'introduire dans notre cœur. Quoique l'édifice de nos âmes ne puisse subsister sans le secours de l'ouvrier qui l'a construit en nous, et que tous nos efforts soient inutiles si nous ne sommes assistés de la protection spéciale de celui qui nous a formés; cependant, comme dans cet édifice spirituel, nous sommes des pierres raisonnables et une matière vivante et animée, la main de l'auteur de notre être, l'a établi en nous de manière à nous obliger à travailler avec lui pour en réparer les ruines. Ainsi, que personne ne soit assez téméraire pour se soustraire à la dépendance dans laquelle nous devons vivre de la grâce de Dieu : et ne présumons point de pouvoir faire quelque chose de méritoire, si nous nous éloignons du souverain bien sans le secours duquel rien ne saurait être bon.

Si quelqu'un de vous, mes chers frères, trouve dans la pratique des commandements quelque point qui lui paraisse impossible ou même difficile à exécuter, qu'il ne s'arrête pas au peu de forces qu'il trouve en lui-même, mais qu'il ait recours à celui qui a fait la loi. Il donne le précepte afin d'exciter la volonté; et il donne la force pour l'accomplir, comme nous l'apprenons du Prophète, lorsqu'il dit : *Jetez dans le sein du Seigneur toutes vos pensées, et lui-même vous nourrira* (Ps 54,23). Y a-t-il un homme assez orgueilleux pour se croire tellement innocent et sans reproche, qu'il n'ait aucun besoin de purifier son âme de quelques péchés ? Assurément, il serait dans une grande erreur; et il y aurait une vanité insupportable à se persuader qu'on puisse vivre au milieu des tentations de cette vie sans en ressentir quelques blessures. Tout est plein de dangers. Nous sommes environnés de filets tendus de tous côtés pour nous surprendre. Les cupidités nous enflamment; les attraites des voluptés sensuelles cherchent à nous séduire; l'espérance du gain nous flatte; les pertes nous désolent; les langues médisantes nous remplissent d'amertume; et ceux qui nous louent nous donnent souvent de fausses louanges,

D'un côté ces passions allument des haines; de l'autre, les mensonges officieux nous trompent en nous flattant; de sorte qu'il est quelquefois plus facile de parer les coups d'un ennemi, que de se garantir des pièges d'un flatteur. Dans les vertus mêmes que nous nous efforçons d'acquérir, il est si difficile de tenir un juste milieu et de ne pas donner dans l'une ou l'autre extrémité, que celui dont la conscience est sans reproche, a bien de la peine à éviter la morsure des mauvaises langues. Un homme qui aime la justice n'échappe point aux coups perfides des méchants. De plus, lorsque nous appliquons notre esprit à considérer les divers événements et les vicissitudes de la vie humaine, combien de nuages viennent offusquer notre entendement ? Combien de fausses opinions s'élèvent et nous font tomber dans des erreurs qui forment la matière de nos plaintes, de nos murmures, à cause de la manière fautive dont nous envisageons les choses ? Quoique tous les fidèles soient

¹ Traduction par Patrice Chauvierre (Paris 1866)

persuadés que les soins de la divine Providence s'étendent à tous les temps et à toutes les parties du monde, que le succès des affaires de ce siècle ne dépend nullement du concours ou de l'influence des astres, mais que tout est réglé par la justice et la bonté du souverain Maître de l'univers qui dispose des événements comme il lui plaît, suivant cette parole du Prophète : *Toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et justice* (Ps 24,10); néanmoins, lorsque tout ne va pas au gré de nos désirs, lorsque nous voyons une si grande incertitude dans le jugement des hommes, que la cause du méchant l'emporte bien souvent sur celle du juste, il n'arrive que trop souvent aux âmes même les plus fermes, d'être ébranlées et de se laisser aller aux murmures à la vue d'un pareil renversement de l'ordre, comme s'il y avait quelque injustice dans le principe de ces événements. Le prophète David lui-même, cet homme selon le cœur de Dieu, avoue de bonne foi qu'il a été troublé et presque découragé, en considérant les vicissitudes de cette vie. Il dit dans un de ses psaumes : *Mes pieds ont été ébranlés. J'ai presque chancelé. J'ai été jaloux de la prospérité des pécheurs et de la tranquillité dont je les voyais jouir* (72,2).

Ainsi, mes frères, puisqu'il y en a si peu qui aient assez de force et de courage pour conserver la paix de l'âme au milieu des inégalités et des misères de cette vie, et qu'au contraire le nombre de ceux qui se laissent abattre par l'adversité, ou corrompre par la prospérité, est si grand, avec quelle ardeur devons-nous recourir aux remèdes capables de guérir les blessures auxquelles nous expose si souvent l'infirmité humaine ? Je suis entré dans quelques détails sur les dangers dont nous sommes environnés en ce monde, afin que, voyant se vérifier cette parole de l'Écriture sainte : *Qui pourra se glorifier d'avoir un cœur pur et d'être exempt de péché* (Pro 20,9), tous comprennent qu'ils ont besoin d'indulgence pour leurs péchés, et combien la pénitence est nécessaire pour les expier. Eh ! dans quel temps pouvons-nous espérer que ces remèdes tout divins agissent avec plus de succès, que dans celui où la dispensation des fêtes va nous rappeler la mémoire des mystères de notre Rédemption ? C'est pour nous disposer à les célébrer dignement, que le jeûne de quarante jours a été salutairement institué. Non seulement ceux qui doivent recevoir une vie nouvelle dans le baptême, par le mérite de la mort et de la résurrection de notre Seigneur Jésus Christ, mais encore tous les chrétiens qui ont eu le bonheur de renaître, ont besoin de ce secours et peuvent s'en servir utilement pour la sanctification de leurs âmes; les premiers, afin de se rendre dignes de la grâce qu'ils n'ont point encore; les autres, pour conserver celle qu'ils ont reçue. En effet, l'Apôtre nous avertit par ces paroles : *Que celui qui croit être ferme prenne garde de tomber* (I Cor 10,12), qu'il n'y a personne d'assez solidement affermi dans la vertu pour être sûr de persévérer.

Profitions donc, mes chers frères, des avantages que nous présente un temps si favorable, et mettons plus d'attention que jamais à purifier nos consciences de toutes leurs taches. Notre vie, pendant que nous sommes sur la terre, quoique chaste et régulière, se ressent toujours de la fragilité et des imperfections humaines. La beauté des âmes créées à l'image de Dieu, est trop susceptible des impressions de la vanité pour n'en être pas quelquefois ternie; et nous avons besoin, pour lui rendre son premier éclat, de renouveler sans cesse nos bonnes résolutions. Si la pénitence est nécessaire aux personnes qui veillent avec le plus d'attention sur elles-mêmes, avec quelle ardeur doivent y avoir recours celles qui passent quelquefois une année entière dans la négligence de leurs devoirs ou dans une sécurité qu'on ne peut comprendre ? La charité nous oblige de les avertir de ne pas se flatter en se séduisant elles-mêmes, nous ne pouvons faire davantage, car nous ne saurions pénétrer dans les replis de toutes les consciences; mais les lieux les plus obscurs, les murailles les plus épaisses ne pourraient les dérober aux yeux de Dieu qui voit tout. Il ne connaît pas seulement nos pensées et nos actions, l'avenir n'a pas de secrets pour lui; il sait ce que nous penserons et comment nous agitons. C'est cette connaissance du souverain Juge il qui rien n'échappe, ce sont ces regards perçants qui pénètrent jusqu'aux secrets les plus cachés, que nous devons redouter. Il n'y a point d'obscurité que sa lumière ne dissipe;

les choses muettes lui répondent; le silence lui parle, et notre esprit s'entretient avec lui sans proférer de paroles. Que personne donc ne s'abuse en se flattant que ses péchés resteront impunis, et que la patience du Seigneur ne fasse pas mépriser sa bonté. Gardons-nous de nous persuader qu'il n'est pas offensé, parce que nous, n'avons pas encore éprouvé les effets de sa colère. Le temps de la vie mortelle est bien court; la jouissance des fausses voluptés de ce monde ne dure pas longtemps, et elle se changera en supplices qui dureront toujours, si l'on n'a soin de se rendre favorable par de dignes fruits de pénitence, le Juge dont la clémence suspend encore la sentence de justice qui sera prononcée contre nous. Ayons donc recours à la miséricorde du Dieu qui nous tend les bras pour nous recevoir en tout temps, et que chacun de nous travaille sérieusement à se sanctifier, pour célébrer dignement la Pâque du Seigneur. Rendons-nous doux, humbles et patients. Que tous les chrétiens se pardonnent réciproquement leurs fautes; et que celui qui demande grâce pour lui-même ne cherche point à se venger. Car lorsque nous disons au Père céleste : *Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés* (Mt 6,12), nous nous forgeons à nous-mêmes les chaînes les plus dures, si les effets ne répondent à nos paroles.

Ainsi, mes frères, si nous n'avons pas exactement observé toutes les autres conditions du pacte que le Seigneur a fait avec nous dans cette sainte prière, que chacun, du moins, examine attentivement l'état de sa conscience, et par la remise qu'il fera des offenses commises contre lui, qu'il mérite d'obtenir le pardon de ses propres péchés. Lorsque notre divin Sauveur nous a dit : *Si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils ont faite contre vous, votre Père qui est dans le ciel vous pardonnera aussi les vôtres* (Mt 18,35). Il a mis le succès de votre demande entre vos mains, puisque le souverain Juge fait dépendre sa sentence de la bienfaisance que le suppliant exercera envers son prochain. Celui qui écoute nos prières et qui les exauce dans sa miséricorde a tellement tempéré les effets de sa justice en faveur de la bonté que nous aurions pour nos frères, qu'il se prive du droit de punir ceux qui renoncent aux désirs de se venger. La libéralité relève encore le prix de la douceur et de la clémence. Qu'y-a t-il de plus grand pour l'homme, que d'imiter l'auteur de son être et de concourir, suivant ses facultés, à l'exécution des desseins de son Créateur ? Lorsqu'on donne à manger à ceux qui ont faim, qu'on prend soin de vêtir ceux qui sont nus, et qu'on soulage les infirmes, la main charitable qui s'exerce à ces bonnes œuvres ne devient-elle pas le ministre de Dieu même ? La charité que pratique le serviteur de Dieu est un don du Seigneur qui, n'ayant besoin du secours de personne pour répandre sur nous les effets de sa miséricorde, n'a pas voulu laisser agir sa toute-puissance dans son étendue, mais se servir des hommes pour les aider les uns par les autres dans leurs travaux et leurs peines. Et c'est à bon droit qu'à la vue des bonnes œuvres des fidèles, on rend grâces à Dieu qui en est le principe et la source. Voilà pourquoi notre Seigneur dit à ses disciples dans l'Évangile : *Que votre lumière luise devant les hommes, que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans le ciel* (Mt 5,16), où il vit et règne dans les siècles des siècles, avec le Fils et le saint Esprit. Amen.